Lenoir Jules, Lepont Joseph, Leroux, Le Roy, Lesciellour, Letessier,

Levron René, Libault Emile, Lizé, Loire.

MM. Marchand Henri, Mariet, Martin Joseph-Jean, Martin Joseph-Louis, Martin Joseph-Marcel, Martin Paul-Emile, Martin Paul-René, Matignon Auguste, Matignon Maurice, Maugeais Alfred, Mauget Louis, Meignan Christophe, Même, Ménard Charles-Pierre, Ménard Jean-Auguste, Ménard Laurent-Jean, Ménard Maurice, Ménard René, Mercier Adolphe, Merlaud Louis.

MM. Pateau Henri, Peltier Victor, Péneau, Perrault Alexandre,

MM. Pateau Henri, Peltier Victor, Péneau, Perrault Alexandre, Perron, Pezot, Pineau Ernest, Pineau Louis-J., Pineau René, Pithon Jean, Pithon René, Poirier François, Poirier Jean-Marie, Poirier Pierre, Poterie, Pouplard, Pourrias Jacques, Pourrias Jean, Pourrias

René, Pouvreau, Préaux.

MM. Raimbault Francis, Raimbault Joseph, Raimbault Louis, Rautureau, Rebourcier, Renou Joseph, Renou Paul, Réthoré, Réveillère, Ribalet, Ribault, Richard André, Richer, Riobé Guy, Riobé Olivier, Rondeau Charles, Roulier, Rousseau Marcel, Roux Alfred, Ruffet.

MM. Sabin, Saché, Samson Georges, Séjourné, Simonneau, Spiesser. MM. Targé, Terrien, Albert, Terrien Louis, Tharreau Théophile, Thomas Eugène, Tignon, Toublanc, Trégis, Turpault André, Usureau. MM. Véron Maurice, Verron, Vialoux, Vilain, Vincent Ernest. MM. Chéreau, Gautier Hilaire, Massoteau, Deshayes Louis, Boulay,

MM. Chéreau, Gautier Hilaire, Massoteau, Deshayes Louis, Boulay, Marchand Maurice, de Moulins, Chéné Emile, Germon Joseph-Emile. Guéneau, Jouin, Pourrias Paul, Reulier, Routhiau, Echasseriau, Gouriau Jacques, Loizeau Gérard, Mantault, Retailleau, Sourice François, Terrien Robert.

Il est permis, pour une raison importante, de demander à faire la première retraite alors qu'on est désigné pour la seconde, ou inversement. Encore est-il nécessaire que le nombre des retraitants du mois d'août soit à peu près égal à celui du mois de septembre.

Pour les changements désirés et pour les rectifications, on voudra bien s'adresser à Mgr Bonneau, vicaire général, 22, rue Donadieu, avant le 15 juillet.

Œuvre du Denier du culte

MM. les Curés sont priés de verser le Denier du Culte — exercice 1949 — avant le 1er mars 1950.

A cette date, les offrandes des paroisses seront publiées.

Secrétariat de l'Évêché

Dispenses accordées

Bans: Chemillé (Saint-Pierre), Combrée (3), Roussay.

Affichage: Genneteil.

Temps prohibé: Les Ponts-de-Cé (Saint-Aubin).

Conseils Paroissiaux

Elections approuvées: Blaison, La Chapelle-Saint-Florent.

Les Quarante-Heures et les Cendres à la Cathédrale

Le Saint-Sacrement sera exposé depuis la messe de 6 heures jusqu'à la fin des vêpres, le dimanche 19 février, le lundi 20 février et le